



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : BESANCON

Établissement : Université de Franche-Comté

Demande n° S3LI120001093

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La licence mention Droit de l'Université de Besançon est l'une des trois mentions de licence proposées dans le domaine Droit, économie, gestion, à côté donc des mentions Administration économique et sociale (AES) et Economie-Gestion. La mention Droit est assurée à Besançon, ainsi qu'à Belfort. L'accès à cette mention de licence est ouvert aux titulaires du bac ou d'un diplôme équivalent. Actuellement, la mention Droit n'est pas ouverte en étude à distance.

Sur Besançon, la mention Droit est organisée sur un seul parcours pendant les trois années. Chaque semestre, de 30 crédits européens, se décompose en cinq unités d'enseignement, permettant l'étude des fondamentaux du droit (droit civil, droit constitutionnel, droit administratif, droit pénal...). Le choix d'avoir un seul parcours est récent et correspond à l'idée de permettre aux étudiants de pouvoir disposer ensuite d'un plus grand choix de masters (Droit, AES ou Economie).

À Belfort, les deux premières années (L1 et L2) sont similaires à Besançon, en revanche la troisième année de licence (L3) ne propose qu'une orientation droit privé. Les étudiants souhaitant se spécialiser en droit public doivent donc s'orienter vers Besançon.

L'accompagnement des étudiants a fait l'objet d'une attention particulière avec des dispositifs spécifiques pour l'aide à la réussite (outils documentaires aux semestres 2 (S2) et 3 (S3) et tutorat disciplinaire), ainsi que pour l'insertion professionnelle (atelier projet professionnel au S5, stage d'une durée d'un mois au S6 et possibilité de passer la certification en informatique en L1, le C2i).

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1 (2009/2010)	410 Belfort 171
Nombre d'inscrits en L2	212 Belfort 47
Nombre d'inscrits en L3	206 Belfort 27
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	12 % (2008)
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	27 % (2008)
% de réussite en 3 ans	71 % (2008)
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	52 %
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La construction classique de cette mention de licence correspond aux objectifs d'une telle formation juridique. La charge de travail est équitablement répartie entre les semestres. La nouvelle maquette de la formation ne comporte plus qu'un seul parcours généraliste (sous réserve du cas particulier de Belfort, dont la troisième année est exclusivement orientée vers le droit privé) afin de faciliter la poursuite d'études ou l'insertion. La construction des semestres est un peu étonnante puisqu'ils comprennent tous cinq unités d'enseignement, mais certaines ne comprennent qu'un enseignement (S1 et S2) et d'autres comportent plusieurs cours éventuellement donnant l'impression de choix à faire, mais la combinaison des unités d'un même semestre montre alors l'absence de choix au final (S3 et S4). Enfin, la L3 offre réellement un peu plus de choix, mais cela reste très limité. De même, les unités d'ouverture ou de culture générale (voir à partir du S3) restent très fortement à caractère juridique et ne semblent pas réellement favoriser une autre orientation. Il est d'ailleurs dommage, au vu des deux autres mentions de licence existant dans cette université, que n'aient pas été prévues certaines mutualisations ou passerelles plus claires que le simple énoncé de l'existence de ces dernières.

S'agissant de l'aide à la réussite, plusieurs dispositifs ont été mis en place. Ainsi, on peut noter la présence de l'enseignant référent, du tutorat disciplinaire et d'un apprentissage des outils documentaires. Néanmoins, comme dans de nombreuses licences juridiques, il existe un déséquilibre entre le volume des cours magistraux et celui des travaux dirigés, qui ne facilitent pas cette réussite, même si le contrôle continu est généralisé. Mais là encore certaines informations manquent (fréquence et pondération des évaluations) pour se rendre compte de l'importance de cette modalité d'évaluation. Les règles de compensation et de capitalisation sont très clairement énoncées.

En matière d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études, le dossier est un peu lacunaire pour avoir une réelle vision de la situation. L'accent a cependant été mis sur l'accompagnement, avec un atelier Projet professionnel au S5, la réalisation d'un stage d'un mois au S6, l'aide à la construction du CV et de la lettre de motivation et la présence de professionnels dans la formation. Cependant, on ne dispose pas d'informations sur le l'impact réel de ces éléments. Le taux de poursuite en master est un peu étonnant, avec 52 % des étudiants qui poursuivent dans les masters de l'Université de Besançon. Le dossier ne donne aucune indication sur les raisons pouvant expliquer ce chiffre.

La mobilité internationale est peu développée et ne concerne, tant en mobilité entrante que sortante, qu'environ une vingtaine d'étudiants.

L'organisation du pilotage de la licence semble satisfaisante (avec l'existence notamment d'une charte universitaire des responsables de formations). Néanmoins, l'absence de données importantes pour un bon pilotage, comme celles portant sur le devenir des non diplômés ou la poursuite d'études de la moitié des étudiants diplômés, soulèvent certaines interrogations sur ce pilotage. Enfin, le dossier montre une faible prise en compte de l'évaluation de la formation.

- Points forts :

- La présence de différents dispositifs d'aide à la réussite.
- La volonté de favoriser la construction du projet professionnel (atelier PP et stage).
- La présence d'un livret des compétences.

- Points faibles :

- L'absence de données sur l'insertion professionnelle des étudiants et sur le suivi des sortants non diplômés.
- Le manque d'informations réellement précises sur l'évaluation des compétences transversales.
- L'absence de maîtrise du processus d'évaluation de la formation et d'auto-évaluation.
- La qualité rédactionnelle insuffisante de l'ADD (Annexe descriptive du diplôme) et de la fiche RNCP (Répertoire national de la certification professionnelle) : soit les documents restent inadaptés, soit les informations ne sont pas lisibles.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

À l'avenir, il serait intéressant d'accorder une attention plus soutenue à la rédaction des documents de valorisation que sont l'ADD et la fiche RNCP. Sur ces enjeux, la valorisation du diplôme auprès des partenaires (académiques ou privés) possibles pourrait être mieux réalisée, en tout cas au vu du peu d'informations fournies par le dossier sur ce point.

Il serait utile de mieux montrer l'adéquation entre les modalités d'évaluation des compétences et celles énoncées dans les différents documents de cette formation.

Un suivi des étudiants non diplômés pourrait être mis en place, afin d'avoir une vue complète des étudiants de cette licence. Il en est de même à propos du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés. Il semblerait également utile de renforcer, au niveau de la mention, la logique de l'évaluation de la formation par les étudiants afin de mieux orienter le pilotage. Il serait peut-être intéressant de dissocier dans le dossier le cas de Belfort comportant certaines spécificités qui de ce fait apparaîtraient mieux.

Enfin, le dossier gagnerait en lisibilité si les deux lieux où la formation est délivrée faisaient l'objet d'une présentation séparée (notamment en ce qui concerne les données chiffrées essentielles).